

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	12	1	13

**Séance du 30 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente du mois de novembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :  
**24 novembre 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Sandrine BALLANDRIN (pouvoir à Alain SICARD), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaires de séance : Aurélien SICARD et Agathe DORMANT.

**N° de l'acte : DEL.2023.11.30.02**

**OBJET : Convention avec le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain pour l'implantation de trois armoires dans le cadre du déploiement de la fibre optique.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique par le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain, un accord de principe a été signé en décembre 2021 pour l'implantation de trois armoires sur le territoire de la commune afin de desservir l'ensemble des foyers. Ces armoires, prévues sur les parcelles AB 345 (Rue du Revermont), AB 211 (Rue Nicolas Aubry) et E 234 (Chemin de Champagne).

Le Syndicat propose une convention de droit d'usage pour chacune de ces armoires, afin de définir les conditions techniques, administratives et financières concernant les emprises de ces constructions.

Il donne lecture de ces projets de convention et invite le conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les termes des conventions de droit d'usage proposées par le Syndicat Intercommunale d'Énergie et de e-communication de l'Ain concernant les trois armoires implantées dans le cadre de desserte de la commune en fibre optique.
- Autorise le Maire à signer ces conventions et toutes pièces associées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

